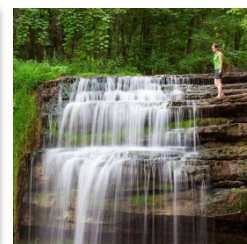
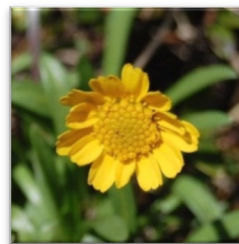
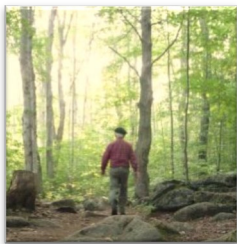


Rapport annuel 2015-2016

de la Commission de l'escarpement du Niagara



Niagara Escarpment Commission

An agency of the Government of Ontario



Le 22 juin 2016

L'HONORABLE KATHRYN MCGARRY

Ministre des Richesses naturelles et des Forêts

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le Rapport annuel de la Commission de l'escarpement du Niagara pour l'exercice débutant le 1^{er} avril 2015 et s'achevant le 31 mars 2016.

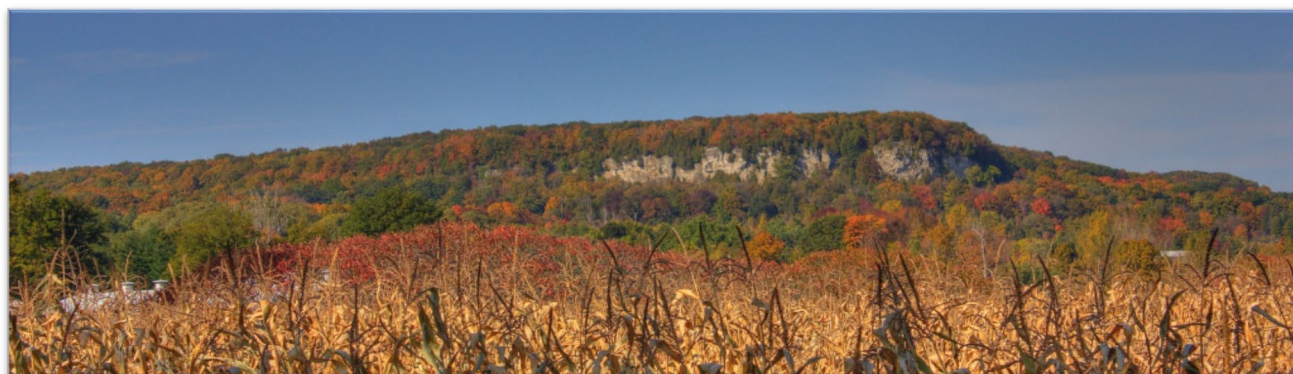
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Scott', with a stylized flourish at the end.

DON SCOTT

Président de la Commission de l'escarpement du Niagara

Table des matières

Remarques du président.....	4
Introduction.....	5
Escarpement du Niagara	5
Commission de l'escarpement du Niagara	6
Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara	7
Activités de la Commission de l'escarpement du Niagara	8
Plan stratégique 2012-2016 de la Commission de l'escarpement du Niagara.....	8
Activité relative aux permis d'aménagement	10
Modifications apportées au Plan	11
Participation de la Commission de l'escarpement du Niagara à d'autres processus d'aménagement du territoire et de planification environnementale	13
Surveillance environnementale.....	14
Réseau des parcs et des espaces ouverts de l'escarpement du Niagara.....	15
Programme de conformité	16
Points saillants de la mobilisation	19
Escarpement du Niagara — Réserve mondiale de biosphère de l'UNESCO	20
Examen coordonné des plans d'aménagement du territoire de 2015.....	21
Mesures de rendement.....	22
Résumé financier	25
Annexe 1 : Composition de la Commission de l'escarpement du Niagara.....	26
Annexe 2 : Carte du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara.....	27
Annexe 3 : Municipalités situées dans la région du Plan d'aménagement de	



l'escarpement du Niagara.....	28
-------------------------------	----



Remarques du président

L'exercice 2015-2016 a été sous le signe des progrès constants et des réalisations positives pour la Commission de l'escarpement du Niagara (CEN).

L'escarpement du Niagara, la « bordure naturelle » de l'Ontario, est une campagne active et constitue la pierre angulaire de la ceinture de verdure de l'Ontario, l'une des régions les plus dynamiques et à la croissance la plus rapide en Amérique du Nord. L'escarpement du Niagara est reconnu à l'échelle provinciale et sur la scène internationale comme une formation géologique importante, et des politiques spéciales d'aménagement du territoire sont en place afin de protéger le milieu naturel et d'autoriser les activités de

développement qui sont compatibles avec les objectifs environnementaux énoncés dans la loi il y a plus de 40 ans.

J'ai eu l'honneur de rencontrer la ministre des Richesses naturelles et des forêts cette année pour discuter du Programme d'aménagement de l'escarpement du Niagara, en ciblant les activités de la CEN qui se rapportent à l'Examen coordonné des plans d'aménagement du territoire (l'Examen coordonné) et à l'engagement de la CEN afin de veiller à ce que cette dernière demeure un cadre efficace en matière de plans d'aménagement du territoire qui précisera et renforcera le PAEN et fera concorder les politiques avec les autres plans provinciaux d'aménagement du territoire, le cas échéant.

Le Comité consultatif d'examen coordonné, présidé par l'honorable David Crombie, a assisté à une réunion de la Commission le 15 avril et a obtenu un aperçu d'excellente qualité des changements que la CEN propose d'apporter au PEN. Ces propositions ont été soumises à la ministre ainsi qu'au Comité consultatif sous la forme de recommandations concernant la manière dont le PAEN devrait être mis à jour. J'ai été ravi de constater que le Comité consultatif avait indiqué dans son rapport qu'il était en général d'accord avec la plupart des propositions de la CEN. La CEN a également terminé ses travaux sur une série de documents de consultation, notamment des sommaires exécutifs contenant les modifications proposées pour 22 questions stratégiques énoncées dans le PAEN.

La CEN a, en tant que principale responsable de la Réserve de Biosphère de l'escarpement du Niagara (RBEN), poursuivi la mise en œuvre des recommandations du Conseil canadien pour l'UNESCO au terme d'un examen périodique décennal achevé en 2013. Grâce à un regain d'activités visant à encourager une plus grande collaboration, à favoriser des partenariats mondiaux et l'échange d'information, et à réévaluer le PAEN, le Comité consultatif sur les réserves de la biosphère a conclu, en février 2016, que la RBEN continue de satisfaire aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de la biosphère.

Et, pour finir, la CEN a accueilli en son sein un certain nombre de nouveaux membres au cours de l'exercice 2015-2016. Quatre nouveaux commissaires municipaux ont été nommés dans le but de représenter la ville de Hamilton, le comté de Bruce, la région de Peel ainsi que le comté de Dufferin. La liste à jour des commissaires est fournie à l'Annexe 1.

C'est définitivement tourné vers 2016-2017 que la Commission continue de jouer un rôle actif dans l'Examen coordonné en évaluant les commentaires et en formulant des recommandations à la Ministre sur les modifications proposées au PAEN. Il s'agit d'une occasion extrêmement

importante pour améliorer, actualiser et confirmer le cadre visionnaire d'aménagement du territoire qui a contribué à une croissance responsable et apporté une solide protection environnementale à l'escarpement du Niagara maintenant et à l'avenir.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Don Scott', with a stylized flourish at the end.

Don Scott, président

Introduction

La Commission de l'escarpement du Niagara (CEN) est tenue de soumettre un rapport annuel à la ministre des Richesses naturelles et des Forêts, aux fins d'approbation, dans les 90 jours suivant la fin de l'exercice financier. Ce rapport décrit les activités de la CEN et contient un état financier pour l'exercice 2015-2016. Une fois approuvé par la ministre, le rapport annuel est mis en ligne sur le site Web de la CEN à l'adresse www.escarpement.org.

Escarpement du Niagara



L'escarpement du Niagara, reconnu à l'échelle internationale comme l'une des merveilles géologiques mondiales, est une crête rocheuse de 725 km qui est constituée de roche dolomitique riche en fossiles et qui est bien visible au sud de l'Ontario. Elle atteint 510 m (1 625 pi) au-dessus du niveau de la mer à son plus haut point d'élévation. En grande partie boisée, elle traverse la région la plus développée et densément peuplée au Canada, allant de Queenston, dans la région du Niagara, aux paysages plus pittoresques et naturels de Tobermory, dans le comté de Bruce, à la pointe de la péninsule Bruce.

La région de l'escarpement du Niagara offre une riche mosaïque constituée de forêts, de fermes, de vignobles, de vergers, de parcs et de zones récréatives, de scènes panoramiques, de falaises, de cours d'eau, de terres humides, de terrains ondulés, de chutes d'eau, de ressources minérales, d'habitats fauniques, de sites historiques, de villages et de villes. Le cours supérieur d'un certain nombre de rivières prend naissance dans l'escarpement du Niagara, et la région est importante pour l'alimentation de la nappe souterraine.

L'escarpement du Niagara offre aussi des sites parmi les meilleurs en Ontario pour skier, camper, nager, pêcher, faire de la navigation de plaisance ou de la randonnée pédestre et admirer la beauté du paysage. Il comprend le sentier pédestre Bruce Trail, le plus ancien au Canada. Les activités récréatives et touristiques associées à l'escarpement du Niagara génèrent des centaines de millions de dollars pour l'économie de l'Ontario chaque année.

En 1990, ce paysage emblématique a été nommé réserve mondiale de la biosphère de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Les principes de l'aménagement durable du territoire et la préservation des zones naturelles importantes sont soulignés par la désignation de réserve de biosphère qu'a reçue l'escarpement du Niagara. Cette désignation reconnaît le paysage et l'écologie uniques de l'escarpement du Niagara. La protection continue de l'escarpement est assurée par un plan provincial d'aménagement du territoire qui vise à préserver les zones naturelles

importantes tout en permettant un développement compatible, y compris des utilisations agricoles, urbaines et industrielles.

L'escarpement du Niagara est un vrai symbole de l'aménagement durable du territoire, dont la mise en œuvre depuis plus de 40 ans a permis de protéger les ressources essentielles, l'eau propre, les espaces verts sains pour les activités récréatives, et l'habitat écosystémique protégé de nombreuses espèces, y compris les espèces en péril.

Commission de l'escarpement du Niagara

La CEN a été mise sur pied en juin 1973 à titre d'organisme de réglementation exerçant ses activités indépendamment du gouvernement provincial en vertu de la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara* (LPAEN) et de l'ancienne *Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes* (maintenant la *Directive concernant les organismes et les nominations* – février 2015). La LPAEN a aussi établi le cadre d'aménagement pour le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara (PAEN), que la CEN administre en favorisant l'atteinte des objectifs du plan, en traitant les demandes de permis d'aménagement et en formulant des recommandations à l'égard des modifications proposées au Plan.

La CEN a pour mandat d'élaborer, d'interpréter et d'appliquer des politiques qui préservent et améliorent la vitalité des caractéristiques environnementales et paysagères uniques de l'escarpement et qui contribuent à l'atteinte du but de la LPAEN et du PAEN. Ses décisions sont rendues de façon indépendante et impartiale et se fondent sur un cadre de gestion du risque.

La Commission compte 17 membres (des commissaires) nommés par décret. Neuf membres (dont le président) représentent le grand public, et huit membres élus à l'échelle municipale représentent les comtés, les villes et les régions au sein de la zone de l'escarpement du Niagara. La liste des membres de la Commission (en date du 1^{er} avril 2016) est fournie à l'**Annexe 1**.

Les membres de la Commission se réunissent tous les mois afin d'examiner les demandes de permis et les propositions concernant l'utilisation des terres, les mesures nouvelles ainsi que les demandes de modification au PAEN. Les réunions sont ouvertes au public et généralement tenues dans le bureau principal de la Commission à Georgetown. La CEN, qui relève de la ministre des Richesses naturelles et des forêts, est épaulée par 24 employés exerçant leurs activités dans les bureaux de Georgetown et Thornbury.

Finalité de la LPAEN et du PAEN

Préserver le plus possible l'état naturel de l'escarpement du Niagara et des terrains voisins et n'y permettre que les formes d'aménagement compatibles avec cet état naturel

Énoncé de mission

Préserver, protéger et promouvoir l'escarpement du Niagara, et maintenir sa désignation de réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO.

Énoncé de la vision de la CEN

Avec l'appui d'une excellente fonction publique, soutenir le but de la LPAEN en conservant et en améliorant le milieu naturel et le paysage culturel de l'escarpement du Niagara pour les générations actuelles et futures.

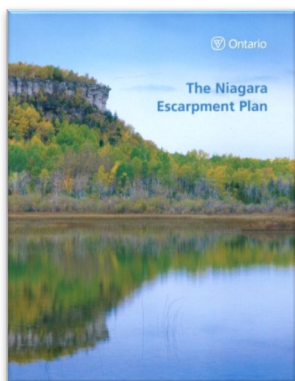
Principes directeurs

La Commission de l'escarpement du Niagara est guidée par les principes suivants dans l'exécution de ses responsabilités, tel que décrit dans son Plan stratégique (2012-2016) :

- la préservation de l'escarpement du Niagara par l'aménagement durable du territoire sur le plan environnemental;
- l'exercice de leadership dans la sensibilisation à la valeur de l'escarpement du Niagara;
- l'application uniforme de la politique et de la législation;
- un processus décisionnel indépendant et impartial;
- des procédures et processus transparents, efficaces et efficients;
- une interaction positive et respectueuse avec les clients, les partenaires et le public; et
- une excellence organisationnelle.

Une interaction positive et respectueuse avec les clients, les partenaires et le public; • Une excellence organisationnelle. À titre d'organisme de réglementation, la CEN agit aussi selon les normes du gouvernement de l'Ontario, ce qui comprend les principes de bonne gouvernance et de responsabilité, la promotion de la diversité et de l'intégration ainsi que la prestation de services de haute qualité au public.

Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara



L'escarpement du Niagara et les terres avoisinantes sont protégés par le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara (PAEN). En 1985, le gouvernement de l'Ontario a adopté ce plan environnemental visionnaire, qui vise à conserver véritablement l'escarpement du Niagara en tant que milieu naturel continu. Tous les projets de développement réalisés dans la région du PAEN doivent être conformes à cet objectif.

La région du PAEN couvre des portions de 22 municipalités locales dans sept régions et comtés, ainsi que la ville de Hamilton. Une carte de la région du PAEN est présentée à **l'Annexe 2**, et la liste complète des municipalités situées dans la région du PAEN est présentée à **l'Annexe 3**.

Le PAEN décrit les désignations d'aménagement du territoire ainsi que les critères de développement connexes. Il sert aussi de cadre à plus de 160 parcs et espaces libres reliés par le sentier Bruce Trail. De même, le PAEN protège les éléments importants du

patrimoine naturel et assure la préservation du paysage ouvert de l'escarpement, en conservant les scènes panoramiques, les terres agricoles et les activités rurales complémentaires de l'escarpement.

Le PAEN est examiné et amendé régulièrement. Des examens obligatoires du PAEN ont été réalisés en 1994 et en 2005. En 2005, la LPAEN a été révisée afin de coordonner l'examen du PAEN avec l'examen décennal du Plan de la ceinture de verdure, qui a été amorcé en février 2015. Les politiques du PAEN sont actuellement examinées en parallèle avec celles du Plan de la ceinture de verdure, du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges, et du Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe.

Activités de la CEN

Le rôle de premier plan de la CEN à titre de chef de file provincial de l'aménagement environnemental du territoire pour le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, concorde avec la priorité stratégique du Ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF), qui consiste à promouvoir et à améliorer le patrimoine naturel du Sud de l'Ontario. Un Protocole d'entente (PE) conclu entre la CEN et la ministre des Richesses naturelles et des Forêts définit le mandat et les fonctions principales de la CEN.

Les fonctions principales de la CEN s'articulent autour de huit domaines d'activité :

- le traitement des demandes de permis d'aménagement;
- le traitement des modifications proposées au Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara;
- l'examen des plans d'aménagement du territoire (y compris les avis sur l'Examen coordonné du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara en 2015, du Plan de la ceinture de verdure, du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et du Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe);
- la surveillance environnementale;
- un soutien apporté au Réseau des parcs et des espaces ouverts de l'escarpement du Niagara (RPELEN);
- le respect de la LPAEN et du PAEN (inspections, enquêtes et application de la loi)
- la promotion des objectifs de la LPAEN et du PAEN;
- la convocation de la réserve de biosphère de l'escarpement du Niagara.

En menant ses activités, la CEN fait la promotion active des objectifs du PAEN et de la LPAEN grâce à la mise en œuvre durable de plans et de politiques d'aménagement du territoire dans la région visée par le PAEN, en plus de veiller à ce que l'aménagement du territoire, la modification ou le développement des sites se fasse conformément au PAEN et aux règlements pris en application de la LPAEN. La CEN fait également tout son possible pour préserver la biodiversité et les zones écosensibles, y compris les habitats des espèces en péril.

Plan stratégique 2012-2016 de la CEN

Le Plan stratégique de la CEN définit les principes directeurs qui guideront les travaux de Commission ainsi que les objectifs stratégiques et les mesures à prendre pour y parvenir. Les priorités sont jumelées à des mesures orientant la mise en œuvre du PAEN et contribuant à l'excellence organisationnelle. Le Plan stratégique peut être consulté sur le site Web de la Commission à <http://www.escarpement.org/home/index.php>.

Un examen du Plan stratégique sera effectué en 2016-2017.

La CEN a concrétisé un certain nombre d'objectifs stratégiques et de mesures en 2015-

2016. En voici les grandes lignes :

- Les commissaires de l'escarpement du Niagara ont proposé quatre événements de sensibilisation (objectif n° 1);
- Des travaux importants ont été menés en ce qui concerne l'Examen coordonné des plans d'aménagement du territoire de 2015, parmi lesquels l'achèvement des recommandations sommaires sur les principaux enjeux stratégiques du PAEN et plus de 60 propositions de modifications propres concernant l'utilisation urbaine et propres à des sites, et la participation de la CEN à la phase 1 des consultations (objectif n° 3, mesure n° 3.3);
- La soumission de deux rapports d'étape démontrant la concrétisation réussie des recommandations formulées par la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) au sujet de l'examen périodique de 2013, notamment l'élaboration d'un réseau plus formel pour la Réserve de Biosphère de l'escarpement du Niagara (RBEN) (objectif n° 4, mesure n° 4.4);
- La RBEN a présenté le processus ayant servi à l'élaboration de sa nouvelle vision, « *Un endroit où les populations partagent un mode de vie en harmonie avec la nature afin de concrétiser une vision de l'avenir dont nous sommes fiers* », lors de nombreux événements, parmi lesquels : le Sommet de la biodiversité de l'Ontario à Niagara Falls, la Conférence EuroMAB en Estonie, et le 4^e Congrès mondial des réserves de biosphère au Pérou (objectif n° 4, mesure n° 4.3);
- La poursuite des travaux avec les partenaires du projet de nouvel inventaire forestier de la RBEN qui rendra compte de la vitalité des forêts de la RBEN et évaluera l'efficacité des politiques de protection environnementale (objectif n° 5, mesures n° 5.1 et 5.2).
- L'achèvement du cours sur la surveillance de la biodiversité forestière en partenariat avec la Faculté de l'environnement et de l'étude des ressources de l'Université de Waterloo (objectif n° 5, mesure n° 5.1).
- La CEN continue à mieux faire connaître le PAEN et la RBEN au niveau local, national et mondial. La CEN a accueilli le secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique et des délégués de la Chine et de la Corée et le personnel a pu partager des meilleures pratiques sur la conservation de la biodiversité et le développement durable. Le personnel a participé à l'Assemblée générale annuelle de la CCUNESCO à Winnipeg, et a, au niveau local, mobilisé des partenaires communautaires lors des célébrations entourant la Fête du Canada à Old Baldy et le 20^e anniversaire de la Blue Mountain Watershed Trust, en plus de proposer un séminaire sur les permis d'aménagement du PAEN au personnel de la ville de Hamilton (objectif n° 7, mesure n° 7.3);
- L'examen des six plans de gestion/plans directeurs du Réseau des parcs et des espaces ouverts de l'escarpement du Niagara (RPELEN) (objectif n° 8, mesure n° 8.1);

- La poursuite des travaux visant à améliorer le site Web de la CEN, notamment un volet cartographique intégré et une visite virtuelle de l'escarpement du Niagara dans le but d'offrir un meilleur service à la clientèle (objectif n° 2, mesure n° 2.6), et de mieux faire connaître l'escarpement du Niagara, la CEN et la RBEN (objectif n° 7, mesure n° 7.2);
- La formation du personnel et des améliorations apportées au processus afin de mieux faire concorder les activités de la CEN avec les exigences de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et le portail gouvernemental Données ouvertes (objectif n° 2, mesure n° 2.6).
- Nous avons continué à perfectionner l'approche axée sur les risques en matière de conformité en élaborant un plan de conformité qui comprend à la fois des inspections proactives et se concentre sur les plaintes relatives à un risque plus élevé (objectif n° 2, mesure n° 2.4).

Activité relative au permis d'aménagement (2015-2016)



La CEN gère le PAEN grâce à un système de permis qui les projets d'aménagement dans une région visée par le PAEN en Ontario soit compatible avec les particularités fragiles de l'escarpement et le milieu naturel qui s'y rattache. La LPAEN oblige les particuliers à obtenir un permis d'aménagement afin d'entreprendre tout projet de développement à l'intérieur d'une zone de contrôle de l'aménagement, sauf s'il s'agit d'une catégorie de développement qui est exemptée aux termes du Règlement 828/90 de l'Ontario. Le permis est délivré sous réserve des modalités jugées

nécessaires par la CEN. Le promoteur dispose d'un délai prescrit (généralement un an) pour satisfaire aux conditions d'approbation avant la délivrance d'un permis d'aménagement. Une fois délivré, le permis est généralement valide pendant une période de 3 ans durant laquelle le projet d'aménagement doit être réalisé. Le tableau ci-dessous décrit l'activité relative aux permis d'aménagement pour 2015-2016 :

Nouvelles demandes de permis d'aménagement reçues	432
Demandes approuvées sous certaines conditions	264
Demandes de permis refusées	8
Décisions concernant des demandes de permis faisant l'objet d'un appel	24
Audiences préliminaires organisées en lien avec des permis d'aménagement	18
Audiences organisées en lien avec des permis d'aménagement	7
Permis d'aménagement émis en dernier lieu	200
La ministre/l'agent enquêteur confirme la décision de la CEN	11

Le nombre de demandes de permis d'aménagement reçues en 2015-2016 (432) est quasiment identique au nombre de demandes reçues en 2014-2015 (444) et en 2013-2014 (431).

Plusieurs améliorations ont été apportées au système en 2015-2016 afin de mieux surveiller et suivre les activités relatives à l'aménagement du territoire et le traitement des

demandes de permis d'aménagement. Cela comprend, entre autres, un nouveau processus de suivi de l'aménagement qui dispenserait de l'obtention d'un permis d'aménagement auprès de la CEN, de la classification des demandes de permis d'aménagement comme étant « directe, moyennement complexe ou complexe », et des améliorations à la base de données de la CEN pour faire le suivi des permis d'aménagement tout au long du processus d'examen.

Modifications au Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara (2015-2016)

Dans le cadre de l'administration du PAEN, la CEN traite les demandes de modification du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara. Généralement, les modifications sont propres à un site et visent le changement d'une politique et/ou des changements sur les cartes. Le ministre des Richesses naturelles et des Forêts peut approuver, modifier ou rejeter les modifications, et certaines modifications peuvent être portées devant le Bureau d'audiences de l'escarpement du Niagara en vue d'une décision si des objections sont formulées à l'égard de la modification proposée.

La CEN peut aussi proposer des modifications en vue d'actualiser, d'améliorer ou de préciser des cartes et des politiques du Plan. Plusieurs modifications stratégiques proposées par la CEN (p. ex., les terrains boisés de taille importante, les espèces en péril) sont désormais étudiées dans l'Examen coordonné des plans d'aménagement du territoire de 2015.

Demandes de modification reçues	1
Modifications actives	19
Modifications proposées par la Commission	2
Modifications recommandées à la ministre	7
Modifications approuvées par la ministre	2
Décisions du Tribunal de l'environnement et de la Commission mixte	0
Modifications reportées par le demandeur	3
Modifications soumises à l'Examen du Plan	7

Modifications actives en date du 31 mars 2016

Numéro du dossier	Nom du dossier Name	Date de réception/propo- sition	Statut
PH 143 03	Milton Outlier	20 mars 2003	Soumis à l'Examen du Plan
PG 146 03	Aire de loisirs de Castle Glen	17 juillet 2003	Soumis à l'Examen du Plan
PN 168 07	Reimer	15 novembre 2007	Reporté par le demandeur
PC 175 08	CEN – Aire de loisirs de l'escarpement	5 août 2008	Soumis à l'Examen du Plan
PH 180 09	Carrière de Dufferin Acton	19 mars 2009	Avalisé par la Commission, sous réserve de l'audience
PC 183 10	Terrains boisés de taille importante	29 mars 2010	Soumis à l'Examen du Plan
PH 185 10	Mont Nemo (Protection des terres rurales de l'escarpement)	16 juillet 2010	Reporté par le demandeur
PS 194 12	Covington House	27 avril 2012	Reporté par le demandeur
PB 196 13	Hunter Court (OHT)	28 mars 2013	En attente d'une décision de la ministre
PC 197 13	Pinchin Pit	17 octobre 2013	En attente d'une décision de la ministre
PC 200 13	Ontario Stone, Sand and Gravel Association (espèces en péril)	13 décembre 2013	Soumis à l'Examen du Plan
PC 201 14	Espèces en péril (NEC)	Décembre 2013	Soumis à l'Examen du Plan
PC 202 14	Protection des sources d'eau	Décembre 2013	Soumis à l'Examen du Plan
PC 203 14	Kerbel (lac Duncan)	18 septembre 2014	En attente d'une décision de la ministre
PD 204 14	Doug's Haulage	19 septembre 2014	En attente d'une décision de la ministre
PH 205 15	Union Gas Ltd. (Wetlands)	6 janvier 2015	Approuvé par la ministre le 10 février 2016
PS 206 15	Zeggil Construction Ltd.	17 novembre 2014	Approuvé par la ministre le 10 février 2016
PG 207 15	Caframo Ltd.	17 février 2015	En attente d'une décision de la ministre
PB 208 15	Rabicki et municipalité de North Bruce Peninsula	19 novembre 2015	Actuellement examiné par la CEN
PW 209 15	Posavad	16 avril 2015	En attente d'une décision de la

			ministre
PH 211 15	Union Gas Ltd. (espèces en péril)	19 novembre 2015	En attente d'une décision de la ministre

Points saillants des modifications au Plan (2015-2016)

La ministre des Richesses naturelles et des Forêts a approuvé deux modifications au Plan en 2015-2016. Les voici :

PH 205 – Union Gas Ltd.

En février 2016, la ministre a approuvé une modification permettant à Union Gas de construire un gazoduc enfoui traversant la région visée par le PAEN dans la région de Halton. La construction de ce gazoduc nécessite l'excavation de terres humides d'importance provinciale et de plusieurs terres humides non évaluées. L'aménagement des terres humides est interdit dans le PAEN. Par contre, Union Gas a proposé un vaste programme de remise en état qui comprend le retrait des phragmites, une espèce envahissante, des terres humides. Les répercussions des autres tracés possibles du nouveau gazoduc sur un plus grand nombre de particularités du patrimoine naturel que celles du tracé choisi ont aussi été étudiées. C'est pour ces raisons que la CEN a appuyé la modification.

PS 206 – Zeggil Construction Ltd.

En mars 2016, la ministre a approuvé cette modification permettant l'expansion d'un atelier de menuiserie commerciale à l'extérieur du village de Creemore dans le comté de Simcoe. Bien que le projet d'expansion dépasse l'augmentation maximale autorisée pour la surface de plancher en vertu des politiques du PAEN, la CEN a conclu que la nature et la taille de l'atelier demeurent compatibles avec le milieu rural de l'escarpement. La menuiserie n'a pas d'importantes répercussions environnementales.

Participation de la CEN à d'autres processus d'aménagement du territoire et de planification environnementale

Le personnel de la CEN aide les municipalités locales et régionales situées dans la région visée par le PAEN à exercer leurs fonctions d'aménagement du territoire qui leur ont été conférées par la *Loi sur l'aménagement du territoire* en participant régulièrement à l'examen des modifications municipales officielles apportées au plan, aux modifications concernant les règlements de zonage, aux processus de planification de base et aux évaluations environnementales. De plus, le personnel examine et fournit des recommandations et des réponses aux projets d'aménagement provinciaux et fédéraux.

Il s'assure ainsi que les projets provinciaux et fédéraux d'aménagement du territoire au sein ou à proximité de l'escarpement de Niagara tiennent compte de la finalité et des objectifs du PAEN et de la LPAEN.

En 2015-2016, le personnel a pris part aux processus d'élaboration et de planification des politiques suivants :

Plans de gestion et plans directeurs des parcs et des espaces ouverts	6
Évaluations environnementales, études des sous-bassins versants et plans de protection des sources d'eau	11
Plans directeurs des transports	3
Plans de gestion forestière	1
Examen du Plan officiel, des règlements de zonage et des contrôles municipaux	115
Initiatives en matière de politiques provinciales	5

SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

Surveillance de la biodiversité forestière

En août 2015, du personnel de la CEN a enseigné à 15 étudiants en environnement et études des ressources de l'Université de Waterloo (UW) la collecte de données sur la biodiversité forestière et la surveillance de la vitalité des arbres dans une parcelle de 1 hectare dans la zone de gestion de la forêt Skinners Bluff située dans le comté de Grey. La communauté principalement forestière de Skinners Bluff est une forêt caducifoliée composée essentiellement d'érables à sucre et parsemée de quelques frênes blancs d'Amérique, de hêtres à grandes feuilles, de cerisiers tardifs, de bouleaux gris, de pruches, de sapins baumiers et de noyers cendrés. La plupart des forêts sont d'un âge moyen et parsemées de parcelles de forêts semi-mûres et de nombreux jeunes peuplements de succession normale.

Ce partenariat entre la CEN et l'UW est en place depuis 1996, et des activités de surveillance sont réalisées chaque année dans l'une des cinq parcelles prévues à cet effet. La parcelle de Skinners Bluff a été répertoriée pour la première fois en 2000 et elle fait partie de la désignation de la zone naturelle de l'escarpement du PAEN. Des protocoles normalisés ont servi à recueillir des données sur les essences d'arbres, le

diamètre à hauteur d'homme, la classification de la hauteur, l'évaluation de la vitalité des arbres, des échantillons d'arbustes, de gaule et de couverture végétale. Les renseignements recueillis dans le cadre de cet exercice servent à évaluer la mesure dans laquelle les politiques du PAEN contribuent efficacement à la protection des principales zones du PAEN.

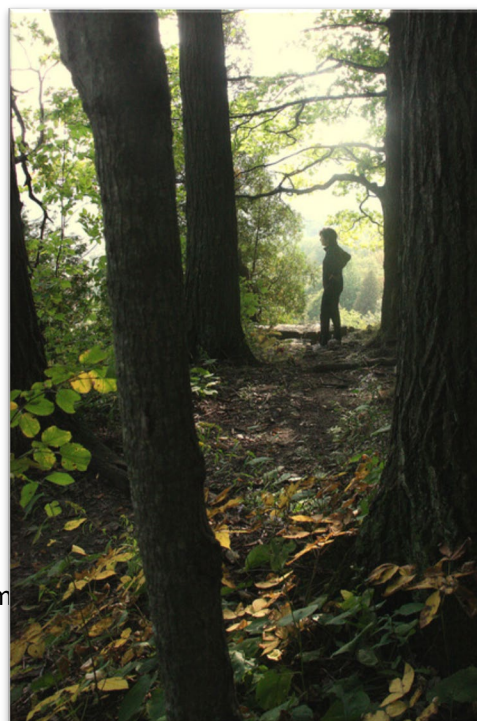
Nouvel inventaire de la Réserve de biosphère de l'escarpement du Niagara

En 2011, un projet de collaboration a été lancé par la CEN dans le but de dresser un nouvel inventaire des peuplements forestiers répertoriés en 1979-1981, ce qui servait de base à l'enquête écologique de la Réserve de biosphère de l'escarpement du Niagara. Le nouvel inventaire des peuplements forestiers, dont les échantillons datent d'il y a 35 ans, a été dressé pour déterminer si et comment la structure forestière et la composition des forêts avaient changé au fil du temps. Les données ont été recueillies sur deux saisons de culture grâce à un partenariat entre la CEN, le ministère des Richesses naturelles et des forêts et l'Université de Toronto (la faculté de génie forestier), en collaboration avec des propriétaires de terrains privés et publics.

En 2015-2016, une analyse des données a été réalisée pour savoir si des changements aux essences du couvert forestier et à la végétation des sous-bois avaient suivi les tendances de la succession naturelle ou avaient été influencées par d'autres facteurs, comme l'aménagement des terrains, les perturbations naturelles, des maladies ou des espèces envahissantes. Une analyse préliminaire des données indique que le changement le plus manifeste au niveau de la végétation est l'augmentation du nombre d'espèces végétales envahissantes dans les forêts de l'escarpement depuis les années 1980. Ces données aideront à mieux comprendre où des forêts ont disparu dans l'escarpement et comment les forêts ont évolué au cours des 18, 25, voire 50, dernières années, et elles contribueront à évaluer davantage l'efficacité des politiques du PAEN.

Réseau des parcs et des espaces ouverts de l'escarpement du Niagara (RPELEN)

Le Réseau des parcs et des espaces ouverts de l'escarpement du Niagara (RPELEN) compte à présent 163 parcs et espaces ouverts sur des terres publiques acquises dans le but de protéger le précieux patrimoine naturel et culturel de l'escarpement. Le Conseil du RPELEN est composé de représentants de différents organismes responsables des parcs et espaces libres qui collaborent à l'atteinte des objectifs du RPELEN, comme la promotion de l'acquisition des terres et de l'accès public. Ce Conseil est coordonné et administré par le MRNF en partenariat avec la CEN. Le sentier Bruce Trail est l'élément commun qui relie les parcs et les espaces libres.



Les terres qui font partie du Réseau sont gérées conformément aux politiques et aux objectifs du PAEN. Le Manuel de planification du RPELEN (2012) fournit des directives aux organismes chargés des parcs et des espaces libres sur la planification, l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion. La CEN et le MRNF ont participé à l'élaboration de six plans de gestion, nouveaux ou remaniés, parmi lesquels :

- **Région de Niagara** : Aire de conservation de Cave Springs
- **Ville de Hamilton** : Terres de Mountain Brow appartenant à la ville
- **Région de Halton** : Aire de conservation du Mont Nemo

- 
- **Région de Peel** : Cheltenham Badlands, aire de conservation de Belfountain
 - **Comté de Grey** : Plan de gestion communautaire des amis de la forêt de Kimberley

Au nombre des autres réalisations du RPELEN, mentionnons notamment d'importantes acquisitions par Bruce Trail Conservancy (19 propriétés totalisant plus de 240 hectares), et l'acquisition conjointe de près de 40 hectares par Conservation Halton, l'office de protection de la nature de Hamilton et les Jardins botaniques royaux. Ces terres font partie de la région de Pleasant View Survey qui a été ajoutée au PAEN en 2013, et elles sont un maillon essentiel dans la création d'un corridor naturel continu entre Cootes Paradise et l'escarpement du Niagara.

Grâce à l'Examen coordonné des plans d'aménagement du territoire, la CEN a également proposé de réviser la partie 3 du PAEN, qui renferme des politiques concernant le RPELEN. Ces modifications permettraient de clarifier les autorisations permises sur les terres du RPELEN, et de définir des politiques visant à gérer les impacts se rapportant à des activités populaires comme la varappe, des cours de cordée et de la motoneige.

Programme de conformité

Il incombe à la fois à la CEN et au MRNF de veiller au respect de la LPAEN et de ses règlements. Le Programme de conformité de la CEN englobe la planification et la présentation de rapports sur les activités de conformité, les modalités de surveillance des permis d'aménagement grâce aux inspections, en répondant aux plaintes formulées sur de possibles problèmes de non-respect de la conformité, aux enquêtes, à l'application des lois, et à des activités d'information et de sensibilisation. S'il est vrai que la LPAEN prévoit des ordonnances administratives et des dispositions relatives aux infractions pour donner suite aux cas de non-respect, un volet important du programme de conformité demeure l'information et la sensibilisation dans le but d'éviter le non-respect.

Des inspections sont prévues chaque année afin de vérifier la conformité des activités liées aux permis d'aménagement délivrés et le respect des conditions des permis. Des inspections peuvent aussi avoir lieu à la suite d'information rapportée par le personnel de la CEN ou le public, ou dans le cadre d'une campagne d'inspection ciblée. Les rapports d'incident sont utilisés par le personnel de la CEN pour évaluer les possibles infractions en matière de conformité et pour faire un suivi et en rendre compte.

Le personnel de la CEN applique une approche axée sur la gestion du risque en ce qui concerne les activités de conformité. Des inspections sont prévues chaque année afin de vérifier la conformité des activités liées aux permis d'aménagement délivrés et le respect des conditions des permis. Des inspections peuvent aussi avoir lieu à la suite d'information signalée par le personnel de la CEN ou le public, ou des partenaires communautaires, ou encore dans le cadre d'une campagne d'inspection ciblée.

La CEN tient à jour un système de gestion de l'information qui lui permet de documenter et de faire le suivi des renvois signaler les incidents et de gérer les renseignements pour consigner et faire le suivi des renvois d'incidents au personnel responsable de la conformité et de l'application des lois, des inspections de suivi, des activités d'enquête et d'application de la loi ainsi que des résultats. Cette information est consignée dans un rapport annuel et elle sert à évaluer l'efficacité et l'efficience des opérations de conformité et d'apporter des corrections à la planification et aux opérations de conformité. Un résumé des résultats du programme de conformité est fourni ci-après.



Activités de conformité (2015-2016)

En 2015-2016, la CEN a reçu, consigné et passé en revue 168 incidents de violations potentielles de la LPAEN. En utilisant la matrice de jugement éclairé de la CEN (ci-dessous), on constate que 65 % de ces incidents ont été classés comme présentant un « faible risque », 24 % un « risque modéré », et 11 % un « risque élevé ». Il a été donné suite aux incidents présentant un « risque élevé » dans un délai de 48 heures.

Sur les 168 incidents signalés, 69 évaluations ont été menées à bien et ont donné les résultats suivants : 16 ont été confirmés être en dehors du contrôle de l'aménagement; 28 ont été résolus grâce à une conformité volontaire du propriétaire, 25 n'ont nécessité aucune autre mesure (6 fausses plaintes, 12 censés être dispensés de l'obligation

d'obtenir un permis d'aménagement du PAEN en vertu du Règlement de l'Ontario 828/90; 7 étaient conformes au permis d'aménagement tel qu'émis). Les 99 incidents qui restent étaient censés présenter un « faible risque » et font actuellement l'objet d'un examen (une partie des incidents présentant un « faible risque » (35) datant de 2014-2015 n'est pas encore réglée).

Une ordonnance de remise en état a été émise (réglant ainsi un incident ancien), 6 contraventions ont été établies aux termes de la partie 1 de la *Loi sur les infractions provinciales*, et il n'y a eu aucun nouveau dossier acheminé au MRNF pour un soutien à l'application des lois.

Onze demandes de permis d'aménagement conformes à l'exécution ont été approuvées en 2015-2016, et pour lesquelles 6 inspections ont été menées à bien, et les 5 autres feront l'objet d'une inspection lorsque les travaux d'aménagement débiteront ou s'achèveront. Il y a eu aussi 10 permis d'aménagement conformes à l'exécution datant de l'année précédente (2014-2015) qui ont fait l'objet d'une inspection. Les 16 inspections des permis d'aménagement conformes à l'exécution ont toutes conclu à la conformité.

La CEN vérifie aussi la conformité aux conditions d'approbation qui se rattachent aux permis d'aménagement, et 26 inspections ont ainsi été menées en 2015-2016. Sur les 26 permis inspectés, 21 ont été jugés conformes aux conditions d'approbation, et 5 ont été considérés en infraction. Les 5 ont tous été réglés grâce une conformité volontaire du propriétaire ou de l'entrepreneur et en suivant les directives du personnel de la CEN.

Matrice de jugement éclairé pour le Programme de conformité de la CEN

Informed Judgement Matrix (IJM)		Severity of Alleged Violations					
		1. Administrative	2. Minor Operational / Environmental	3. Medium Operational / Environmental	4. Major Operational / Environmental		
Compliance History	A. No history/good compliance history	Compliance Category I (Low Risk)					
	B. Previous Minor Violation(s)						
	C. Previous Repetitive Violations	Compliance Category II (Medium Risk)					
	D. Obstruction or false information						
	E. Ongoing violation not resolved despite directions	Compliance Category III (High Risk)					
	F. Previous convictions or orders						
Category I - Encourage land owner to attain voluntary compliance. Recommend education and outreach to help the land owner understand regulatory obligations. Warnings or Inspection Reports may also be considered.							
Category II - Refer to stronger mandatory application of tools such as orders, suspensions and possible charges.							
Category III - Refer to the strongest mandatory compliance tools such as the laying of charges or the Restoration Orders.							

ENGLISH	FRENCH
Informed Judgement Matrix	Matrice de jugement éclairé
Compliance history	Historique de conformité
Severity of alleged violations	Gravité des violations alléguées
Administrative	Administrative
Minor Operational/Environmental	Opérationnelle/environnementale mineure
Medium Operational/Environmental	Opérationnelle/environnementale moyenne
Major Operational/Environmental	Opérationnelle/environnementale majeure
No history / good compliance history	Aucun antécédent/bons antécédents de conformité
Previous minor violation(s)	Violation(s) mineure(s) antérieure(s)
Previous repetitive violations	Violations répétitives antérieures
Obstruction or false information	Obstruction ou fausse information
Ongoing violation not resolved despite directions	Violation continue non réglée malgré les directives
Previous convictions or orders	Précédentes condamnations ou ordonnances
Compliance category	Catégorie de conformité
Low risk, medium risk, high risk	Risque faible, risque moyen, risque élevé
Category I – Encourage land owner to attain voluntary compliance. Recommend education and outreach to help the land owner understand regulatory obligations. Warnings or inspection reports may also be considered	Catégorie I — Encourager le propriétaire foncier à se conformer de façon volontaire. Il est recommandé d'inviter le propriétaire foncier à participer à des activités de formation et de sensibilisation afin de l'aider à comprendre ses obligations réglementaires. Des avertissements ou des rapports d'inspection peuvent aussi être envisagés
Category II – Refer to stronger mandatory application of tools such as orders, suspensions and possible charges	Catégorie II – Recourir à des mesures d'application plus sévères, comme des ordonnances, des suspensions et des accusations possibles
Category III – Refer to the strongest mandatory compliance tools such as the laying of charges or the Restoration Orders	Catégorie III – Recourir aux mesures d'application les plus sévères, comme le dépôt d'accusations et des ordonnances de remise en état

Points saillants de la mobilisation

Pour accroître la sensibilisation du public, des partenaires et des clients à l'égard du PAEN et de la RBEN, la CEN :

- favorise l'atteinte des objectifs du PAEN et de la LPAEN par la mise en œuvre de plans d'aménagement durable et de politiques dans la région du PAEN;
- accroît la sensibilisation à l'égard de l'escarpement du Niagara en proposant diverses initiatives de liaison et de communication; et
- offre des possibilités d'échange d'information et de connaissances entre les intervenants de l'escarpement du Niagara.

En 2015-2016, la CEN a participé à diverses initiatives de communication; les points saillants de ces initiatives sont présentés ci-dessous. La partie traitant de la Réserve de biosphère de l'escarpement du Niagara contient aussi d'autres points saillants en matière de communication.

Cérémonie de désignation de la plaque Old Baldy

En juillet 2015, le personnel a assisté et fait une présentation sur l'histoire et la géologie de l'escarpement du Niagara à l'occasion de la cérémonie de réaffirmation de la plaque Old Baldy dans le cadre des célébrations de la fête du Canada à Kimberley Park dans la vallée Beaver. La plaque de bronze a été érigée par la Commission de l'escarpement du Niagara en 1978 dans le cadre d'un programme de plaques identifiant d'importantes particularités de l'escarpement et elle a été déménagée à Kimberley à la demande de propriétaires locaux. Le commissaire Paul McQueen était aussi présent et il a prononcé quelques mots avant de dévoiler la plaque remise à neuf. Ce sont près de 55 personnes qui ont assisté à cette cérémonie.

Université de Waterloo

En août 2015, le personnel de la CEN a fait un exposé à des étudiants en quatrième année de biologie de l'Université de Waterloo. L'exposé a mis en avant la CEN, l'importance et le rôle des réserves de biosphère, et l'importance de surveiller la biodiversité.

Exposés des commissaires de la CEN

Tout au long de l'année, les commissaires de la CEN ont été activement mobilisés au sein de la communauté. Plusieurs d'entre eux ont fait des exposés sur la CEN à différents auditoires comme des municipalités, des associations sans but lucratif et des membres du public. Il est important de mentionner qu'en septembre 2015, le président de la CEN, Don Scott, a prononcé un discours sur la CEN à l'occasion des célébrations entourant le 20^e anniversaire de la Blue Mountain Watershed Trust Foundation.

Université de Toronto

En janvier

2016, le personnel de la CEN a enseigné des étudiants à la maîtrise de la préservation des forêts de l'Université de Toronto. Ce cours magistral a mis en exergue l'histoire naturelle de l'escarpement du Niagara et le programme de la CEN, en plus de donner l'occasion aux étudiants de poser des questions sur les politiques du PAEN.

Exposé à la ville de Hamilton

En février 2016, le personnel de la CEN a fait un exposé à la ville de Hamilton sur le PAEN, le système de permis d'aménagement et le programme de conformité. Cela a été l'occasion pour les employés municipaux de mieux comprendre ce programme.

Escarpement du Niagara – Réserve mondiale de biosphère de l'UNESCO

Une réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO constitue une désignation internationale accordée par l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). Les trois principales fonctions des réserves de la biosphère sont la conservation, le développement économique et humain durable, et le soutien logistique pour appuyer la recherche, la surveillance et l'éducation. L'escarpement du Niagara a obtenu la désignation de réserve de la biosphère, en 1990, grâce à ses importantes valeurs écologiques et culturelles, et l'année 2015 a coïncidé avec le 25^e anniversaire de l'obtention de cette désignation. L'escarpement du Niagara est l'une des 18 réserves de biosphère que compte le Canada, et il fait partie d'un réseau international qui recense plus de 650 réserves de biosphère dans 120 pays.

La CEN agit en tant que principale responsable de la Réserve de Biosphère de l'escarpement du Niagara (RBEN). La RBEN s'efforce d'être un modèle exemplaire en matière de conservation de la biodiversité, de développement durable, de recherches scientifiques et de sensibilisation, et ce, en mettant quotidiennement en contact les personnes avec les avantages que revêt la nature.

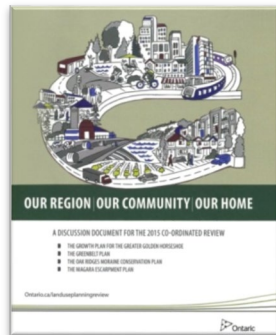
En 2015-2016, la CEN a continué à faire des progrès en ce qui a trait à la mise en œuvre des recommandations formulées par le Conseil canadien pour l'UNESCO (CCUNESCO), ce qui a donné lieu en 2013 à un examen périodique décennal de la désignation de réserve de biosphère. En février 2016, le Comité consultatif sur les réserves de la biosphère a conclu que la RBEN continue à satisfaire aux critères établis dans le Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de la biosphère.

Les deux réalisations supplémentaires de la RBEN ont été concrétisées en 2015-2016. L'intégralité du Rapport annuel de la RBEN est disponible sur notre site Web : <http://www.escarpement.org/biosphere/designation/>.

- **Constitution du réseau de la RBEN :** La RBEN s'est attelée à mettre sur pied un réseau plus formel afin de susciter un sentiment de responsabilité partagée pour la RBEN, et une structure et un cadre communs pour une meilleure communication et collaboration.
-

- **Partenariats mondiaux** : La RBEN a accueilli des délégués de la Chine et de la Corée, et Braulio Dias, secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (CDB) pour les Nations Unies dans le but de discuter des avantages que revêtent les réserves de biosphère.
- **Image de marque de la RBEN** : La RBEN a présenté sa nouvelle vision, « *Un endroit où les populations partagent un mode de vie en harmonie avec la nature afin de concrétiser une vision de l'avenir dont nous sommes fiers* » à l'occasion de nombreux événements :
 - Mai 2015 : Sommet de la biodiversité de l'Ontario à Niagara Falls
 - Mai 2015 : Conférence EuroMAB en Estonie
 - Mars 2016 : 4^e Congrès mondial des réserves de biosphère au Pérou

Examen coordonné des plans d'aménagement du territoire de 2015



Tout au long de 2015-2016, la CEN a poursuivi ses travaux sur l'examen décennal obligatoire du PAEN. Le 8 mai 2015, la première phase de consultations sur l'examen des quatre plans provinciaux d'aménagement, parmi lesquels le PAEN, le Plan de la ceinture de verdure, le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, a pris fin. Ces quatre plans contribuent ensemble à bâtir de solides communautés à gérer la croissance, à freiner l'étalement, et à protéger le milieu naturel.

Le personnel de la CEN a terminé ses travaux sur une série de 22 documents de travail traitant de divers sujets dans le but de clarifier et d'améliorer les politiques du PAEN et d'aboutir à une meilleure harmonisation des plans provinciaux. Les documents de travail et un sommaire exécutif sont mis en ligne sur le site Web de la CEN à www.escarpment.org/planreview.

Au printemps 2015, les commissaires et le personnel ont participé à des rencontres de discussion ouverte dans toute la région visée par le PAEN et la région élargie du Golden Horseshoe afin de savoir ce que pensaient les parties prenantes et le public de la manière dont les quatre plans devraient être mis à jour. Des rencontres ont aussi eu lieu avec des communautés des Premières Nations et métisses ayant un intérêt dans la région. Le Comité consultatif d'examen coordonné, présidé par l'honorable David Crombie, a assisté à la réunion de la Commission en avril 2015 et a obtenu un aperçu d'excellente qualité des changements que la CEN propose d'apporter. En mai 2015, les recommandations formulées par la CEN sur les 22 thèmes ont été transmises à la ministre des Richesses naturelles et des Forêts ainsi qu'au Comité consultatif d'examen coordonné.

C'est tourné vers 2016-2017 que le gouvernement rendra publiques les modifications proposées aux quatre plans, et procédera, avec la CEN, à des consultations sur les modifications proposées. La CEN étudiera et évaluera tous les commentaires reçus, et transmettra à la ministre ses recommandations finales sur les modifications proposées.

Plus d'information sur l'Examen coordonné des plans d'aménagement du territoire est disponible sur le site Web de la CEN à www.escarpment.org, ainsi que sur le site Web du gouvernement de l'Ontario à www.ontario.ca/examenplansdaménagement.

Mesures de rendement

La mesure du rendement permet d'établir des indicateurs pour l'évaluation de l'efficacité, de l'efficience, de la qualité du service et de la responsabilité des organismes. La CEN a défini des mesures du rendement qui lui offrent des renseignements importants sur les délais nécessaires au traitement des demandes, l'accès qui est offert à divers intervenants, et la mesure dans laquelle les décisions de l'organisme sont conformes aux politiques du PAEN. En plus de ces mesures, la CEN a commencé à surveiller les demandes adressées au service à la clientèle en amorçant, en octobre 2014, un enregistrement bisannuel de deux semaines des demandes de renseignements du public. Ces données aident la CEN à mieux comprendre le volume et la nature des demandes de renseignements du public, ce qui lui permet d'adapter les ressources administratives et professionnelles de la CEN en fonction des besoins de ses clients. En contrôlant le rendement de la CEN, la Commission peut évaluer si les politiques, les normes de qualité et les pratiques permettent d'atteindre efficacement ses objectifs de rendement approuvés. Toutes les mesures suivantes ont été concrétisées en 2015-2016.

Activité	Mesure à prendre	Résultat
Affichage du protocole d'entente (PE), du rapport annuel du plan d'activités annuel.	La Directive de 2015 concernant les organismes et les nominations exige que le protocole d'entente (PE), les rapports annuels et les plans d'activités soient affichés une fois qu'ils sont approuvés par le ministre des Richesses naturelles et des Forêts.	Le PE avec la ministre des Richesses naturelles, le Plan d'activités de 2014-2018 approuvé, et le Rapport annuel de 2014-2015 approuvé, ont été mis en ligne en décembre 2015. Les plans approuvés et le PE sont affichés ici : http://www.escarpment.org/commission/AgencyDirectiveReporting/index.php
Réunions de la Commission	Les procès-verbaux des réunions de la Commission sont affichés sur le site Web de la CEN (www.escarpment.org). Les réunions de la Commission sont ouvertes au public. Les demandeurs et les autres intervenants ont des occasions de s'adresser à la Commission par écrit ou en personne.	Onze réunions publiques de la Commission ont eu lieu (y compris deux réunions d'élaboration des politiques).
Conflit d'intérêts (s'il y a lieu) des commissaires ou du personnel	Déclaration présentée au président ou au directeur, tel que le stipulent les directives de la FPO	Aucune déclaration présentée au président.
Décisions de la Commission	Conformité avec les politiques et les recommandations du PAEN	Les décisions de la Commission étaient

Activité	Mesure à prendre	Résultat
		conformes aux politiques du PAEN.
Services publics accessibles	Conformément aux normes de service à la clientèle de la FPO, le personnel est disponible de 8 h 30 à 17 h aux bureaux de la Commission (Georgetown et Thornbury), du lundi au vendredi, et à d'autres heures sur rendez-vous. Chaque année, la CEN doit démontrer qu'elle respecte les dispositions de la <i>Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i> (LAPHO).	Atteint.
Téléphone	Conformément aux normes de service à la clientèle de la FPO, la CEN répond aux appels avant la troisième sonnerie téléphonique; sinon, l'appel est acheminé vers la boîte vocale durant les heures d'ouverture. Les appels sont retournés dans un délai d'un jour ouvrable.	Deux vérifications ont été menées à bien à ce sujet. 94 % de conformité obtenus.
Correspondance (lettres, courriels et télécopies).	Conformément aux normes de la FPO en matière de service à la clientèle, les courriels et les messages en ligne qui nécessitent une réponse reçoivent un accusé de réception dans les 2 jours ouvrables et une réponse dans les 15 jours. S'il n'est pas possible de donner une réponse concluante, une réponse provisoire ainsi qu'une estimation de la date à laquelle une réponse complète sera fournie, sera donnée dans un délai de 15 jours.	Atteint.
Fournir des renseignements pertinents : directives pour la présentation des demandes, formulaires, cartes et publication.	Les Lignes directrices, cartes et formulaires à jour sont fournis aux clients et au public en format électronique (sur le site Web de la CEN) et en format papier.	70 730 visites du site Web de la CEN (une hausse de près de 5 % par rapport à 2014-2015) et 19 144 consultations de page de la partie consacrée aux cartes du Plan (comme en 2014-2015).
Demandes de permis d'aménagement	Le délai de traitement de la CEN variera selon la complexité de la demande, du temps nécessaire pour obtenir une demande complète et des commentaires auprès des organismes. Le délai de traitement des demandes simples peut prendre de 10 à 12 semaines. Pour les demandes plus complexes, le délai sera plus long.	70 % des demandes simples ont été traités en moins de 12 semaines. Le temps de traitement médian de toutes les demandes était de 15 semaines.

Activité	Mesure à prendre	Résultat
Demandes de modification du PAEN	Le personnel de la CEN respecte les exigences de la LPAEN pour traiter les demandes de modifications au Plan. De telles modifications sont affichées sur le site Web de la CEN ainsi que sur celui du Registre environnemental (EBR) pour l'examen du public.	Les exigences de la LPAEN sont respectées.
Examen des Plans officiels municipaux, des consentements, des règlements de zonage, etc.	Réponse de la CEN avant l'échéance (généralement de 30 à 60 jours, selon la complexité).	S'assurer que le service à la clientèle est offert en temps opportun en répondant aux demandes de commentaires de la part d'intervenants extérieurs, et aux demandes concernant des questions de conformité et d'action coercitive. Formulation de commentaires sur 115 instruments de la <i>Loi sur l'aménagement du territoire</i> et d'autres projets d'aménagement avant la date limite (33 en 2014-2015).
Signalement de possibles problèmes de conformité.	Réponse dans les 48 heures suivant la réception de l'avis (rappel, inspection du site ou rapport d'incident versé au dossier).	Atteint.
Accès du public à l'information	La CEN respecte les délais établis par l'Unité de l'accès à l'information, de la protection de la vie privée et de la gestion des documents du ministère des Richesses naturelles et des Forêts, afin de respecter les exigences de la <i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée</i> (LAIPVP).	2 demandes de renseignements au titre de la LAIPVP ont été traitées dans les délais prévus.
Affichage du protocole d'entente (PE), du rapport annuel du plan d'activités annuel.	La Directive de 2015 concernant les organismes et les nominations exige que le protocole d'entente (PE), les rapports annuels et les plans d'activités soient affichés une fois qu'ils sont approuvés par le ministre des Richesses naturelles et des Forêts.	Le PE avec la ministre des Richesses naturelles, le Plan d'activités de 2015-2018 approuvé, et le Rapport annuel de 2014-2015 approuvé, ont été mis en ligne en décembre 2016. Les plans approuvés et le PE sont affichés ici : http://www.escarpment.org/commission/AgencyDirectivveReporting/index.php

Résumé financier

Voici le sommaire du budget de fonctionnement et des dépenses de 2015-2016.

Catégories de comptes	Budget 2015-2016	Dépenses réelles 2015-2016
Salaires et avantages	1 730 000 \$	1 768 799 \$
Avantages sociaux	242 300	233 832
Total	1 972 300 \$	2 002 631 \$
Transports et communications	100 000	60 249
Services	277 800	259 245
Fournitures et matériel	60 000	34 931
Total	437 800 \$	354 425 \$
Total général	2 410 100 \$	2 357 056 \$

Le complément d'effectif actuel de la CEN est de 23 équivalents temps plein (ETP), dont 19 dans le bureau principal de Georgetown et 4 dans le bureau auxiliaire de Thornbury. Des ressources additionnelles ont été nécessaires afin de réaliser les recherches, les consultations et les analyses en vue de l'examen coordonné des plans. Ces ressources sont temporaires jusqu'à la réalisation du résultat de l'examen.

Les dépenses non salariales et les dépenses de fonctionnement de la CEN englobent plusieurs catégories de fonds. Ces catégories comprennent les Transports et communications (p. ex., téléphones, courrier et frais de déplacement), les Services (p. ex., location d'ordinateurs, indemnités journalières, matériel de bureau loué, perfectionnement et formation des employés, véhicules, réunions de la Commission, frais de litige), et les Fournitures et matériel (p. ex., fournitures de bureau et de TI). Si ces sommes ne sont pas affectées aux opérations de la CEN, elles sont retournées au MRNF. Toutes les économies ou les contraintes prévues en cours d'exercice dans le budget de fonctionnement ou salarial sont abordées avec le MRNF tous les trimestres. Les frais de déplacement des commissaires sont affichés sur le site Web de la CEN tous les trimestres.

Les dépenses salariales ont été plus élevées que le montant prévu en raison des paiements versés aux employés qui ont pris leur retraite. La CEN a moins dépensé que prévu dans son budget de fonctionnement, en grande partie en raison du fait que certaines dépenses prévues n'ont pas été effectuées, parmi lesquelles une imputation de

frais pour un câble de plus haute vitesse (~22 500 \$), pour l'achat de services de lecture optique et de meubles-classeurs ignifugés qui ne s'est pas fait à cause de problèmes de charge sur le plancher (~15 400 \$), et des montants de rémunération moins élevés pour les réunions de la Commission en raison de nominations tardives (~10 200 \$).

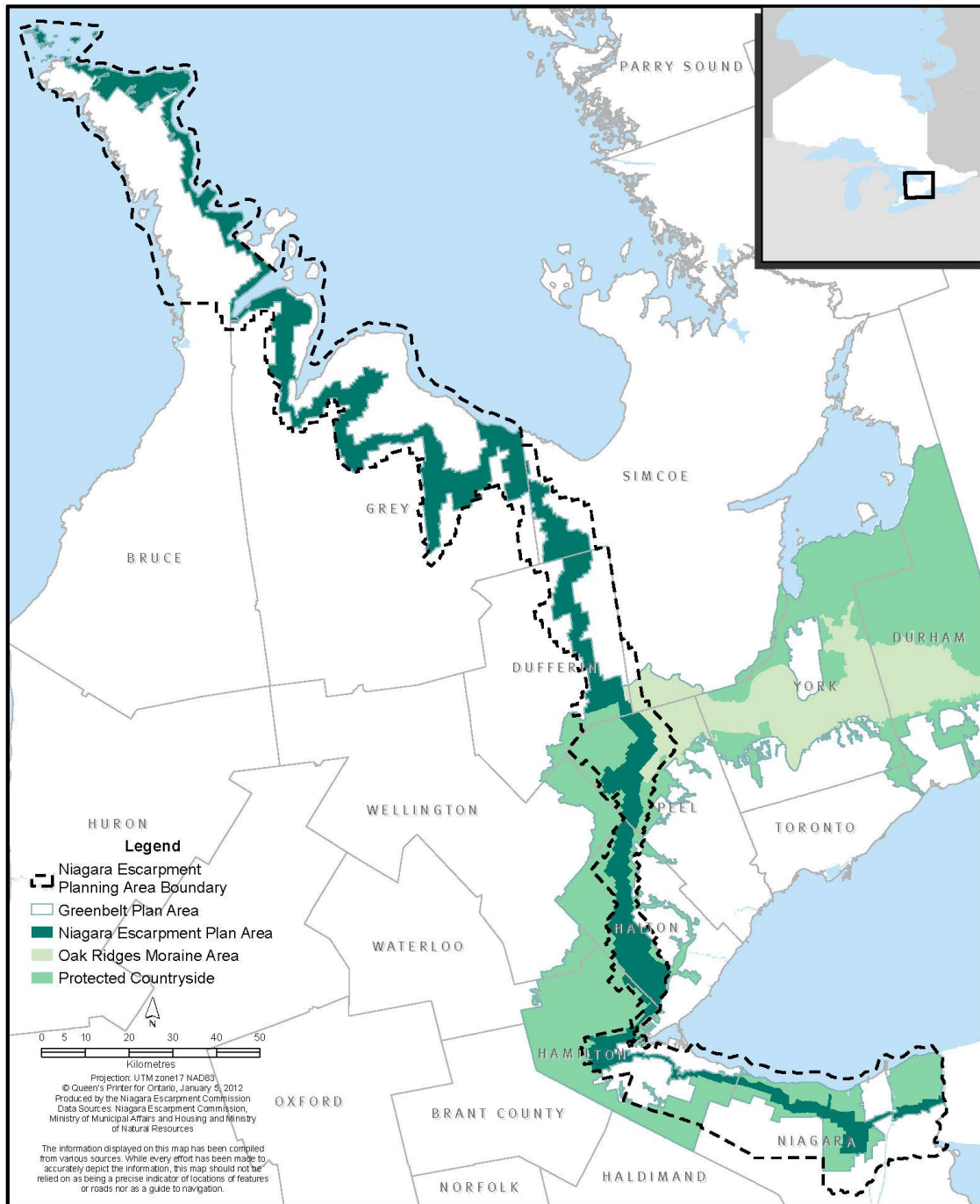
Annexe 1 : Composition de la Commission de l'escarpement du Niagara (en date du 1^{er} avril 2015*)

Commissaires	Municipal Grand public	Région/Comté/ Ville	Fin du mandat
Tom Boyle	Municipal	Comté de Bruce	11 mai 2015
Paul McQueen	Municipal	Comté de Grey	3 mai 2015
Shawn Davidson	Municipal	Comté de Simcoe	11 mai 2015
Ken McGhee	Municipal	Comté de Dufferin	3 mai 2015
Richard Paterak	Municipal	Région de Peel	4 décembre 2014
Allan Elgar	Municipal	Région de Halton	5 avril 2015
Russ Powers	Municipal	Ville de Hamilton	3 mai 2015
Brian Baty	Municipal	Région de Niagara	2 mai 2015
Don Scott (président)	Grand public	Warton	17 juillet 2016
Don Alexander	Grand public	St. Catharines	15 avril 2016
Georgina Beattie	Grand public	Winona	15 avril 2016
Nars Borodczak	Grand public	Oakville	3 avril 2017
Corwin T. Cambray	Grand public	St. Catharines	8 juillet 2016
Joan Little	Grand public	Burlington	15 avril 2016
Cecil Louis	Grand public	Toronto	15 avril 2016
Moreen Miller	Grand public	Alton	15 avril 2016
Poste vacant	Grand public		Vacance depuis le 7 février 2014

***REMARQUE IMPORTANTE :** En 2015-2016, quatre commissaires ont été reconduits dans leurs fonctions : Paul McQueen, comté de Grey; Shawn Davidson, comté de Simcoe; Allan Elgar, région de Halton; et, Brian Baty, région de Niagara, et quatre commissaires ont été nouvellement nommés : Arlene VanderBeek, Ville de Hamilton; Patricia Greig, comté de Bruce; Johanna Downey, région de Peel; et, Janet Horner, comté de Dufferin.

Niagara Escarpment - Ontario's Natural Edge

A World Biosphere Reserve



Annexe 2 : Carte du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara

ENGLISH	FRENCH
Niagara's Escarpment – Ontario's Natural Edge	Escarpement du Niagara – Bordure naturelle de l'Ontario
A World Biosphere Reserve	Réserve mondiale de biosphère
Legend	Légende
Niagara Escarpment Planning Area Boundary	Délimitations de la zone de planification de l'escarpement du Niagara
Greenbelt Plan Area	Région du Plan de la ceinture de verdure
Niagara Escarpment Plan Area	Région du Plan de l'escarpement du Niagara
Oak Ridges Moraine Area	Région de la moraine d'Oak Ridges
Protected Countryside	Nature protégée
Kilometres	Kilomètres
Projection UTM zone 1 NAD83	Projection UTM, zone 1 NAD83
Queen's Printer for Ontario, January 5, 2012	Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 5 janvier 2012
Produced by the Niagara Escarpment Commission, Ministry of Municipal Affairs and Housing and Ministry of Natural Resources	Carte produite par la Commission de l'escarpement du Niagara, le ministère des Affaires municipales et du Logement et le ministère des Richesses naturelles
The information displayed on this map has been compiled from various sources. While every effort has been made to accurately depict the information, this map should not be relied on as being a precise indicator of locations of features or roads nor as a guide to navigation	Diverses sources ont servi à la compilation des renseignements qui figurent sur cette carte, et leur exactitude n'est pas garantie. Il ne faut pas considérer cette carte comme un indicateur précis des routes et des emplacements des caractéristiques ni comme un guide de navigation.

Annexe 3 : Municipalités situées dans la région du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara

Région de Niagara

Sept municipalités locales :

- Ville de Grimsby
- Ville de Lincoln
- Ville de Niagara Falls
- Ville de Niagara-on-the-Lake
- Ville de Pelham
- Ville de St Catharines
- Ville de Thorold

Ville de Hamilton

Région de Halton

Trois municipalités locales :

- Ville de Burlington
- Ville de Halton Hills
- Ville de Milton

Région de Peel

Une municipalité locale :

- Ville de Caledon

Comté de Grey

Six municipalités locales :

- Ville d'Owen Sound
- Municipalité de Meaford
- Comté de Georgian Bluffs
- Municipalité de Grey Highlands
- Comté de Chatsworth
- Ville de Blue Mountains

Comté de Simcoe

Une municipalité locale :

- Comté de Clearview

Comté de Dufferin

Deux municipalités locales :

- Ville de Mono
- Canton de Mulmur

Comté de Bruce

Deux municipalités locales :

- Ville de South Bruce Peninsula
- Municipalité de Northern



Niagara Escarpment Commission

An agency of the Government of Ontario

232, rue Guelph, 3^e étage
Georgetown (Ontario)
L7G 4B1